



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2228**

commune (s) : Bron

objet : Cession des lots n° 1530 et 1531 dépendant du bâtiment 2 (centre commercial) de la copropriété Le Terrailon, située rue Marcel Bramet et rue Guynemer à l'EPARECA

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2228**

commune (s) : Bron

objet : **Cession des lots n° 1530 et 1531 dépendant du bâtiment 2 (centre commercial) de la copropriété Le Terraillon, située rue Marcel Bramet et rue Guynemer à l'EPARECA**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de Terraillon à Bron fait l'objet d'une Opération de renouvellement urbain (ORU) contractualisée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le 21 février 2008. L'ORU de Terraillon comporte plusieurs volets dont les plus importants sont la restructuration et la construction d'équipements publics, 2 opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire et la restructuration du centre commercial. Le présent dossier concerne cette dernière intervention.

La délibération n° 2008-4680 du conseil de Communauté du 21 janvier 2008 a approuvé la convention passée avec l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et la ville de Bron pour la restructuration du centre commercial Terraillon, pour un montant de 7 763 957 €.

Différentes évolutions sont intervenues depuis la signature de la convention initiale, concernant l'évolution des financements et le calendrier prévisionnel, amenant le conseil de Communauté à prendre une nouvelle délibération n° 2010-1812 du Conseil du 25 octobre 2010, pour approuver une nouvelle convention passée avec l'EPARECA et la ville de Bron.

Dans ce cadre, il est soumis au Bureau le dossier de cession à l'EPARECA, au prix de 510 000 € :

- d'un local commercial à usage de supermarché, d'une surface de 715,47 mètres carrés, formant le lot n° 1530 de la copropriété Le Terraillon, avec les 5 710/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales,

- d'une réserve à usage de supermarché, d'une surface de 705,82 mètres carrés, formant le lot n° 1531 de la copropriété Le Terraillon, avec les 2 460/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales,

le tout situé rue Marcel Bramet et rue Guynemer à Bron et libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 17 février 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'EPARECA, pour un montant de 510 000 €, d'un local commercial et de sa réserve, formant les lots n° 1530 et 1531 de la copropriété Le Terraillon, située rue Marcel Bramet et rue Guynemer à Bron dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et de 30 048 636 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 510 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 347 505,58 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 213 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.